

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MONTRACOL**

L'an deux mil vingt,  
le 12 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie  
sous la présidence de Monsieur DRUGUET, Maire.

Convocation du 28 février 2020.

**Présents :**

MMES Françoise INNOCENTI, Hélène ROUX DIT RICHE, Corinne AGIUS, Marie-Claude BONTEMPS, Patricia CHAMBARD,  
MM. David LAFONT, Christophe JOLY, Claude BORDES, Vincent BUCILLIAT, Xavier DEPRAZ, Christophe SUBTIL,  
Morgan MERLE.

**Excusée :**

MME Ingrid MADEJA.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
  
- Budget principal :
  - Approbation du Compte de Gestion 2019
  - Vote du Compte Administratif 2019
  - Affectation des Résultats
  - Vote du Budget Primitif 2020
  - Vote du Taux des 2 taxes locales (TF bâti et non bâti)
  - Vote des Subventions
  
- Délibération approbation modification simplifiée du PLU
  
- Informations et Questions Diverses

A été élue secrétaire de séance : Madame Patricia CHAMBARD.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire profite de cette dernière réunion de conseil pour remercier les élus de leur participation citoyenne et de leur dévouement pour la commune durant ces six années passées.  
Il souhaite aux élus qui se représentent une bonne continuation et propose son aide si besoin.

**DELIBERATIONS :****Approbation du compte de gestion 2019 – Budget Principal – Dressé par Mr COGNON, Chef de service comptable des finances publiques de la Trésorerie de BOURG EN BRESSE Municipale.**

**Le Conseil Municipal**, après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures ont été régulièrement passées.

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**-DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par la chef de service comptable des finances publiques de la Trésorerie Bourg-en Bresse Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Vote du Compte Administratif 2019 – Budget Principal**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Corinne AGIUS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Thierry DRUGUET, Maire ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RESULTATS</b>
Exercice 2019	576 828,62	549 999,90	26 828,72
<i>Résultat reporté 2018</i>			173 980,82
<i>Transfert résultat assainissement 2018</i>			79 275,59
<b>Résultat définitif 2019</b>			<b>280 085,13</b>

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RESULTATS</b>
Exercice 2019	116 589,24	124 438,29	-7 849,05
<i>Résultat reporté 2018</i>			-22 980,13
<b>TOTAL</b>			<b>-30 829,18</b>
<i>Transfert Résultat assainissement 2018</i>			<b>44 145,43</b>
Restes à réaliser DEP			42 030,96
Restes à réaliser REC			
<b>Résultat définitif 2019</b>			<b>-28 714,71</b>

<b>RESULTATS CLOTURE 2019</b>	
Excédent de Fonctionnement	280 085,13 €
Excédent d'Investissement	13 316.25 €

- Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

### **Affectation du Résultat 2019 – Budget Principal**

#### **Le Conseil Municipal,**

VU les résultats du compte administratif 2019 du budget principal,  
 VU les résultats du compte de gestion 2019 du Trésorier principal municipal,

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 REC INV le déficit d'investissement 2019 de **28 714.71 €**.
- **DECIDE** d'affecter au compte 002 REC FONCT l'excédent de fonctionnement 2019 de **251 370.42 €**.
- **DECIDE** d'affecter au compte 001 REC INV le résultat de clôture d'investissement 2019 de **13 316.25 €**.

Considérant que les écritures ont été régulièrement passées.

### **Vote des taux des 2 taxes locales 2020**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la volonté de l'Etat de supprimer progressivement la taxe d'habitation sur les résidences principales entre 2019 et 2022.  
 L'état s'est engagé pour 2020, à ce que le taux retenu appliqué soit identique à celui de 2019 et le montant perçu par la commune soit compensé intégralement et de façon pérenne.

Cette année l'assemblée délibérante doit se prononcer sur les taux des taxes foncières des propriétés bâties et non bâties.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal pour terminer ce mandat de ne pas augmenter les taux d'imposition des 2 taxes locales pour l'année 2020.  
Il sollicite le conseil pour en débattre.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de conserver les taux actuels, soit :
- taxe foncière sur propriété bâtie : **16.46 %**
- taxe foncière sur propriété non bâtie : **47.26 %**

### **Subventions Municipales 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions et contributions annuelles reçues en mairie.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **DRESSE** la liste des organismes et associations qui bénéficieront d'une subvention communale pour l'année 2020 ainsi que le montant accordé :

- Association des Maires 01 252.00 €
- MLA – Comité des fêtes 750.00 € (déclinés en 2 parties, une de 250.00 € pour les bons donnés aux enfants lors de la vogue et l'autre de 500.00 € relatifs à l'organisation de la fête des lumières).

### **Vote Budget Principal 2020**

Les propositions de Monsieur le Maire, après avis de la Commission des Finances, sont exposées au conseil municipal.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le budget 2020 équilibré comme suit :

- Pour la section fonctionnement = 756 081.22 €
- Pour la section investissement = 217 788.96 €

en tenant compte des opérations pour compte de tiers.

- **VOTE** le budget tel qu'il est présenté.

### **Délibération approuvant le projet de modification simplifiée N°1 du PLU**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y avait lieu de modifier le PLU afin de corriger une erreur matérielle dans le dossier approuvé le 5 février 2019 car deux corrections de règlement visées dans l'additif au rapport de présentation et concernant :

- La modification du règlement pour autoriser les panneaux solaires sur les bâtiments, mais pas au sol dans les champs.
  - La modification du règlement pour supprimer les articles 14 sur le Coefficient d'Occupation des Sols.
- N'ont pas été retranscrites dans le règlement.

Il rappelle que cette procédure de modification simplifiée s'est inscrite dans le cadre de l'article L 153-45 du Code de l'Urbanisme.

Cette modification simplifiée N°1 a été prescrite par arrêté du Maire en date du 2 décembre 2019.

De ce fait, par délibération en date du 9 décembre 2019, le conseil municipal a décidé de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du 6 janvier 2019 au 7 février 2019.

Il rappelle que le dossier de modification simplifiée ne concernant que la correction d'erreurs matérielles, il ne relevait pas de la procédure d'évaluation environnementale.

Avant la mise à disposition du public, le dossier a été notifié aux Personnes Publiques Associées comme prévu à l'article L153-47 du code de l'urbanisme

Il indique que, suite à cette notification, la Chambre d'Agriculture et le Département ont fait connaître leur avis.

Le bilan de la notification et de la mise à disposition du dossier est le suivant :

**La chambre d'agriculture** a rappelé qu'elle n'était pas favorable à une dérogation générale permettant l'implantation au sol des installations domestiques de panneaux photovoltaïques de moins de 4kWc.

**Le département de l'Ain** a indiqué qu'il n'avait pas d'observations à émettre sur le projet.

Lors de **la mise à disposition du dossier** de modification simplifiée, aucune observation n'a été notée dans le registre à disposition du public.

Sur la base de ce bilan et dans la mesure où la remarque de la chambre d'agriculture avait déjà été faite lors de la procédure de modification et qu'elle n'avait pas été retenue

par la commune qui souhaite pouvoir permettre ce type d'installation domestique, monsieur le Maire propose d'approuver le dossier sans lui apporter de correction.

Le Conseil Municipal,

**VU** le PLU de Montracol approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2012,

**VU** la modification N°1 du PLU approuvée le 5 février 2019,

**VU** l'arrêté municipal en date du 2 décembre 2019 prescrivant la modification simplifiée N°1 du PLU de la commune,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 9 décembre 2019 décidant des modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée N°1 du PLU,

**VU** les avis des Personnes Publiques Associées sur le dossier de modification simplifiée N°1,

**VU** les articles L153-45 et L153-47 du Code de l'urbanisme qui prévoient la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil municipal,

**Tirant le bilan** des observations faites par les Personnes Publiques Associées n'entraînant aucune correction et notant l'absence de remarques du public au cours de la mise à disposition réalisée entre le 6 janvier 2019 et le 7 février 2019.

**Considérant** que le dossier de modification simplifiée N°1 du PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal avec les corrections indiquées par monsieur le Maire, est prêt à être transmis à Monsieur le Préfet,

**Ødécide** d'approuver la modification simplifiée N°1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente et comprenant les pièces suivantes :

L'additif au rapport de présentation

Le règlement

**Ødit** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

**Ødit** que le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

**Ødit** que la présente délibération est exécutoire après sa transmission en préfecture et l'accomplissement des mesures de publicité.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Intervention de Monsieur le Maire :

Il demande confirmation aux membres du conseil municipal s'ils ont tous reçu par mail le 11 mars 2020, le dernier courrier de Madame TARDY, reçu le 10 mars 2020 en mairie. L'ensemble des membres présents répondent par l'affirmative.

Suite à l'épidémie de CORONAVIRUS, la cérémonie commémorative du 19 mars qui se tient à BUELLAS, sera organisée en présence des quatre maires (BUELLAS - MONTCET - MONTRACOL - VANDEINS) et des quatre présidents d'associations des anciens combattants présentes sur ces communes.

Il fait un point sur la tenue du bureau de vote pour dimanche 15 mars 2020 et demande aux deux têtes de liste de se présenter en mairie lundi 16 mars pour faire l'ordre du jour de la séance d'installation du nouveau conseil municipal vendredi 20 mars 2020.

- Intervention de Monsieur David LAFONT :

L'entreprise GUENARD a coupé les branches des platanes devant la mairie pour un devis validé de 660.00 euros TTC.

Suite au vote du budget, les devis voirie 2020 en attente seront donc validés.

- Intervention de Monsieur Morgan MERLE

Un programme d'épandage de boues sera prochainement réalisé, notamment à la Pérouse. Une notice explicative sera diffusée aux riverains.

- Intervention de Madame Marie-Claude BONTEMPS :

Afin de préparer le fleurissement 2020, une réunion réunissant les bénévoles, les élus et les deux agents techniques a eu lieu jeudi 5 mars dernier. Elle s'est terminée par un petit apéritif dinatoire offert aux bénévoles du fleurissement, pour les remercier de leur dévouement durant ces six dernières années.

Voici le compte-rendu de la réunion rédigé par Marie-Claude :

« **Etaient présents** le maire Thierry Druguet, l'adjointe responsable Marie Claude Bontemps, les employés communaux François Bonne et David Vinard, Janine Estrat pour le Progrès ainsi que les bénévoles :

Odette Rapy, Nicole et Gérard Martin, Odette et Bernard Perraud, Pierre Guillerminet, Christiane Depraz, Yvon Laissard, Daniel Havet, Paul Goyer et Gilles Agius.

**Monsieur le maire** remercie vivement les bénévoles ainsi que les employés communaux pour leur implication et la belle réussite du fleurissement de 2019 (comme tous les ans)

**François Bonne** revient sur le fleurissement de cette année à l'aide d'un tableau constitué des photos prises cet été et cela permet à **David Vinard** de faire part des changements qu'il envisage pour 2020.

- Sur le mur de l'ancienne mairie changement de couleurs des fleurs on introduit du blanc.
- Route de Montcet sur le mur plantation de verveines retombantes.
- Plantes toxiques à éliminer dans le massif devant la salle des associations.
- Achat de bananiers du Japon.
- Mur du Frometon plantes mi-ombre, coléus au feuillage coloré.

Il faudra envisager l'achat de nouvelles jardinières pour remplacer les bacs ciment trop lourds et qui entretiennent la sécheresse, pour le mur route de Montcet et le monument aux morts (de 25 à 30 bacs avec poignées si possible.)

**Calendrier à venir :**

- Le 18 mai à 8heures préparation du terreau.
- Le 19 mai à 8heures plantations.

**Hôtel à insectes** : François et David vont le réhabiliter afin que l'on puisse y placer la plaque en souvenir de **Steve**.

Ce qui sera fait ultérieurement en présence des élus.

La séance se termine par un repas offert par la mairie auquel étaient également conviées les secrétaires Géraldine et Morgane. »

En vue du prochain banquet des conscrits, une réunion gendarmes – conscrits est prévue le vendredi 27 mars en mairie à 19h30.

- Intervention de Monsieur Claude BORDES

Suite à sa présence lors de l'assemblée générale du SIEA le 22 février dernier il fait un rapide compte rendu qui portait notamment sur les points suivants :

- Les effectifs
- Le votes des comptes administratifs, budgets et affectations des résultats
- La communication électronique avec les fournisseurs d'accès à internet déjà présents sur le territoire et à venir.

Le prochain conseil municipal sera réservé à l'installation du nouveau conseil municipal suite aux élections du 15 mars prochain.

Les élus remercient vivement Thierry pour son mandat en lui offrant un petit présent et associant également son épouse.

La séance est levée à 22h00.

Les membres du conseil municipal ne pourront pas signer ce compte-rendu en raison du renouvellement de l'assemblée suite aux élections municipales du 15 mars 2020.